



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 TRAVAUX DE
RENOVATION DU CLOS ET DU COUVERT DE
L'HOTEL DE VILLE DE VINCENNES - LOT N°1 :
MAÇONNERIE – PIERRE DE TAILLE, PASSE
AVEC LA SOCIETE DUBOCQ SAS**

**DÉCISION N° DM-22-356
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n° DM-20-189 du 21 août 2020 de signer le marché de rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville – lot n°1 : Maçonnerie et pierre de taille, avec un montant initial du marché de 383 421,64 € HT, soit 420 105,97 € TTC (notifié le 08/09/2020) ;

VU la décision n°DM-22-110 du 28 mars 2022 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1, pour un montant de 34 575,71 € HT (41 490,85 € TTC) ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 08/09/2022, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°2 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a eu pour objet de modifier la balance financière de l'entreprise en intégrant des travaux en plus-values et moins-values consécutifs à des aléas de chantier ou à des demandes ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°2 a pour objet de notifier en moins-value - sur la tranche ferme - la replantation de la végétation en façade Est

D É C I D E

DE SIGNER l'acte modificatif n°2 au marché de travaux de rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville de Vincennes – lot n°1 : Maçonnerie et Pierre de taille avec la société DUBOCQ SAS, domiciliée 1, rue du C.D 8 – 91770 SAINT-VRAIN.

Le montant du moins-value de l'acte modificatif n°2 s'élève à -4 536,00 € HT (-5 443,20 € TTC).

Compte-tenu du montant de l'acte modificatif n°2, le nouveau montant du marché est porté à 413 461,35 € HT, soit 496 153,82 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220923-lmc1H10008H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/09/2022
Date de Publication : 23/09/2022